

RÈGLEMENT DU CONCOURS

Les Prix du podcast – Strasbourg 2025

1. Organisateur

Le présent concours est co-organisé par l'association **Vue (d') ensemble**, domiciliée Maison des associations 10 rue des Vosges 67800 Hoenheim, désignée ci-après "l'Organisateur" et par le blog **Plan Sonore**, <https://plansonore.fr>

2. Récompenses

Les participants ont la possibilité de gagner les lots suivants :

- ◆ **Catégorie Débutant :**
3 Formations en ligne Réalisez vos podcasts de A à Z - offertes par **Audio Formations**. Valeur : 1480 euros chaque formation
- ◆ **Catégorie Expérimenté :**
3 x Sets Rode AI-Micro complets avec 2 micros-cravates Rode Smartlav+ pour vos interviews sur smartphone ou ordinateur. Valeur : 161 euros pour chaque lot.
- ◆ **Catégorie Pro :**
3 x Rediffusion intégrale des podcasts gagnants sur les chaînes : Entendez-Voir! et Plan Sonore + article de blog sur Plan Sonore + campagne de pub Facebook d'une valeur de 70€
- ◆ **Aux 9 gagnants des 3 catégories :**
Podcastics offre 1 an d'hébergement gratuit dans sa formule Pro à chacun.
Podcast Magazine offre 6 mois d'abonnement Argent (6mois) en version numérique.
- ◆ **Pour les préselectionnés :**
9 abonnements bronze (3 mois) à **Podcast Magazine** en version numérique.

La remise des lots n'impliquera aucun frais pour les participants.
La remise du lot ne sera pas effectuée sous forme de somme d'argent.

3. Conditions de participation

La participation au présent jeu-concours est réservée aux personnes remplissant les conditions suivantes :

- ◆ Le concours est réservé aux podcasts natifs francophones.
- ◆ Les podcasts de marques ne peuvent pas concourir.
- ◆ Les émissions de radio ne peuvent pas concourir. Seuls les podcasts natifs (existants par eux-même ou sur le web, en dehors d'une antenne radio) sont admis.
- ◆ Seules les personnes de + 18 ans peuvent participer.
- ◆ Chaque participant doit choisir la catégorie dans laquelle il va concourir, en fonction de son expérience dans le podcast. L'organisation pourra intervenir auprès de lui, si cette condition n'est pas respectée.
- ◆ Un seul épisode d'une même chaîne est autorisé à concourir. Toute tentative déguisée de contourner cette règle invalidera automatiquement tous les épisodes concernés.

- ◆ Une personne ou une équipe ne peut concourir qu'une fois et avec un seul épisode. Toute tentative déguisée de contourner cette règle invalidera automatiquement tous les épisodes concernés.

4. Frais de participation

La participation au présent concours est gratuite.

5. Modalités de participation

La participation au concours est ouverte à compter du **15/04/2025 au 31/05/2025 à minuit**.

La participation se déroule selon les modalités suivantes :

Le participant doit envoyer son podcast au **format mp3** d'une durée maximale de **6mn**. Cet épisode peut avoir été déjà publié.

Le participant doit se conformer aux instructions figurant sur la page du concours et sur le formulaire d'inscription.

Il ne peut concourir que dans **une des 3 catégories** du concours : débutant, expérimenté ou pro. Il choisit sa catégorie en fonction de son expérience dans le domaine du podcast :

- ➔ **Débutant** : vous n'avez pas encore publié de podcast.
- ➔ **Expérimenté** : vous avez déjà publié des podcasts. Vous êtes un individu ou une association et vous réalisez vous-même vos podcasts.
- ➔ **Pro** : vous disposez d'un studio ou vous êtes client d'un studio ou d'une agence pour la réalisation de vos podcasts. Attention, ce n'est pas votre prestataire qui concourt, mais c'est vous en tant que podcaster (individu, association ou entreprise). Les podcasts publicitaires ou de marque ne sont pas acceptés.

La bonne catégorie sera vérifiée à réception de votre inscription. L'organisateur pourra vous demander de changer de catégorie.

6. Critères de sélection

Dans la catégorie **Débutant**, les seuls critères seront la personnalité, l'originalité et le sens du podcast, afin de permettre à tout un chacun de participer avec son smartphone sans forcément réaliser un podcast abouti.

Dans les deux autres catégories, deux ensembles de critères seront appliqués :

- ◆ La personnalité, l'originalité et le sens

La qualité audio, la cohérence et la mise en forme

7. Désignation des gagnants

Les gagnants seront déterminés de la manière suivante :

- ◆ Une **pré-sélection** sera effectuée par l'organisateur entre le **1er et le 28 juin 2025** : **6 podcasts** seront choisis dans chacune des 3 catégories : débutant, expérimenté, professionnel.
- ◆ Le jury se réunira le **29 juin 2025** au matin pour désigner parmi ces 18 podcasts présélectionnés, **3 gagnants** dans chacune des **3 catégories** et il remettra les prix lors de

la clôture de l'évènement **Entendez-Voir ! Le 29 juin à 17h** à Strasbourg.
Cette cérémonie sera transmise en direct en un live Facebook.

♦ Le jury intervenant dans le déroulement du jeu-concours est composé de membres de l'organisation du Festival, de podcasteurs et de personnalités extérieures.

8. Date et modalités de publication des résultats

Les résultats seront communiqués le **dimanche 29 juin 2025 de 17h à 18h**, selon les modalités suivantes :

- ♦ Proclamation et remise des prix aux participants présents lors de la clôture du Festival Entendez-Voir ! + Live Facebook
- ♦ Publication sur les sites internet Entendez-Voir !, Vue d'Ensemble et Plan Sonore
- ♦ Envoi par email des résultats à tous les participants

9. Contributions des participants

En soumettant leurs podcasts, les participants au concours acceptent qu'ils soient utilisés par l'Organisateur dans les conditions suivantes :

Les participants autorisent que leur podcast soit rediffusé sur les chaînes des organisateurs et sur leurs sites, en faisant mention du concours.

10. Données personnelles

Des données à caractère personnel concernant les participants sont collectées avec leur consentement dans le cadre de l'inscription à ce concours dans le but d'établir l'identité du participant, de le prévenir en cas de gain et de lui remettre le lot lui étant attribué.

Confidentialité des données à caractère personnel des participants :

- ♦ Seuls les organisateurs du festival et du concours auront accès aux données de participants après le concours.
- ♦ Les participants acceptent de recevoir la newsletter mensuelle de Plan Sonore.

Ils pourront se désabonner 2 mois après la publication des résultats du concours.

11. Communication du règlement

Le présent règlement est mis à disposition de toute personne en faisant la demande.

Il est disponible en téléchargement sur le site web du concours.

Il doit être consulté préalablement à la participation au concours et indépendamment de tout achat.

La participation au concours suppose l'acceptation sans réserve du présent règlement.

Un grand merci aux partenaires du concours

